

CADA

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

NOTRE SERVICE



LA MISSION

Assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social, administratif et juridique des demandeurs d'asile et ce pendant la durée d'instruction de cette demande.



LE PUBLIC

95 places pour personnes seules / familles. Toutes ayant fui leur pays d'origine et exprimé leur souhait de demander l'asile auprès de l'OFII.



NOS ACTIONS

- Hébergement
- Domiciliation
- Suivi du dossier de demande d'asile
- Suivi de la situation sociale et administrative
- Accès aux soins
- Favoriser le processus d'intégration
- Proposition d'activités socio-culturelles
- Scolarisation des enfants
- Préparation à la sortie du CADA



NOTRE EQUIPE

- 1 intervenante juridique
- 3 travailleurs sociaux
- 1 agent technique
- 1 cheffe de service



30 PLACE HENRI GADEAU DE
KERVILLE 76100 ROUEN



02 32 10 78 78



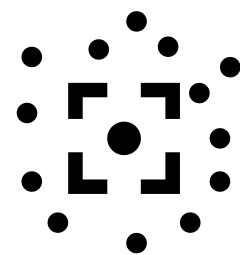
CADA@CDS76.FR

Sommaire

Eléments de contexte	01
L'accueil	03
L'hébergement	06
L'accompagnement administratif et juridique	10
L'accompagnement sanitaire et social	14
L'accompagnement socio culturel et collectif	17
L'accompagnement à la sortie	21
Vie professionnelle	27
Perspectives 2026	28



ELÉMENTS DE CONTEXTE



Déménagement de la structure

L'année 2025 a été marquée par le déménagement du CADA sur Saint-Sever. Ce changement de site s'inscrit dans une démarche réfléchie d'amélioration globale des conditions d'accueil, d'accompagnement du public et d'inscription du CADA dans son environnement territorial.

Renforcement de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement



Le nouveau site représente une réelle plus-value pour le bien-être des personnes accompagnées, offrant une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les locaux, plus spacieux et mieux adaptés, permettent un accueil qualitatif : espace d'attente plus grand et convivial, information améliorée, et accessibilité renforcée grâce à une implantation dans un secteur bien identifié, desservi par de multiples lignes de transport en commun.

La configuration des lieux permet également l'accès à une salle dédiée aux réunions et activités collectives, ouvrant de nouvelles perspectives pour :

- l'organisation de temps d'échanges et de convivialité (goûters, temps collectifs),
- la mise en place d'ateliers thématiques pour les ménages,
- l'intervention de partenaires extérieurs.

Ce nouvel environnement constitue ainsi une plus-value pour les ménages, en cohérence avec les objectifs d'inclusion, de participation et de soutien à l'autonomie.

Une implantation stratégique en QPV

L'implantation du CADA dans le quartier Saint-Sever, classé Quartier Prioritaire de la Ville, constitue un enjeu structurant. Ce territoire se caractérise par une forte dynamique associative, une richesse d'acteurs locaux et une vie de quartier animée, offrant de nombreuses opportunités de partenariats et d'actions communes.

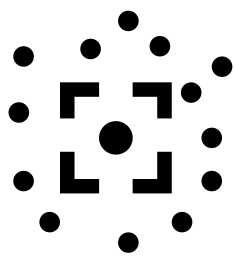
Cette localisation permet au CADA de s'inscrire pleinement dans une logique de participation à la vie locale.



Une proximité favorisant la mutualisation



La proximité renforcée avec le service d'accueil de jour EPHETA facilite la mutualisation des moyens, des compétences et des ressources humaines. Elle favorise le développement d'actions transversales, le partage d'expertises entre équipes et la mise en œuvre de projets communs au bénéfice direct des ménages. Cette organisation contribue à renforcer la cohérence des interventions, la fluidité des parcours et l'efficacité globale de l'action sociale portée par l'association.



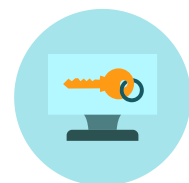
Enjeux et adaptations face aux évolutions de l'accueil et de l'intégration

Accompagnement linguistique et numérique des publics

En 2025, l'évolution des dispositifs numériques et linguistiques a rendu l'accès aux droits et aux services proposés aux personnes accompagnées particulièrement difficile. La complexité des comptes et mots de passe, associée aux difficultés linguistiques et à la fracture numérique, rend notre accompagnement indispensable.

La dématérialisation des cours de français, auparavant dispensés en présentiel par l'OFII, constitue également un enjeu majeur pour certains publics, notamment ceux éloignés du système scolaire ou dépourvus d'équipements adaptés, qui rencontrent des difficultés importantes pour suivre un apprentissage autonome.

Pour répondre à ces défis, l'équipe s'efforce d'innover et d'adapter ses actions : ateliers de découverte, accès à internet, interventions de partenaires, accompagnement individualisé... Elle veille également à faire remonter les observations de terrain, à participer aux temps de concertation et à la construction des projets, afin de proposer des solutions concrètes qui préservent l'autonomie des personnes et garantissent l'accès effectif à leurs droits.



Adaptation aux nouvelles démarches et partenariats institutionnels

L'année 2025 a été marquée par de nouvelles démarches institutionnelles, notamment avec la réforme instaurant, pour tous les bénéficiaires du RSA, l'orientation vers un organisme référent pour la signature d'un Contrat d'engagement. Parallèlement, le programme AGIR a débuté avec des crédits limités, réduisant initialement le public concerné.

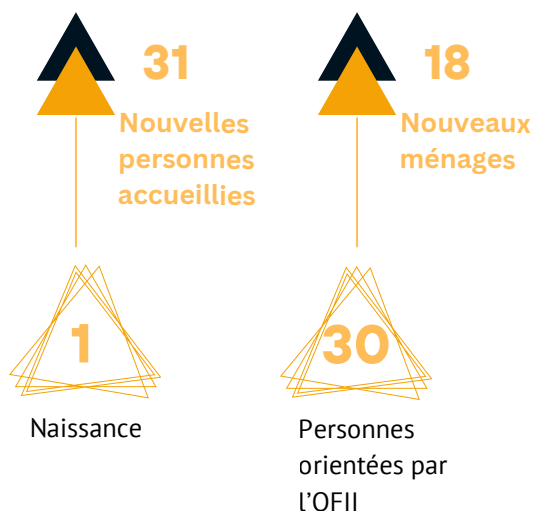
Ces deux exemples illustrent les enjeux majeurs pour l'équipe. Les évolutions constantes des dispositifs et des politiques d'insertion renforcent l'importance de se tenir informé, de suivre les actualités et de participer aux temps d'échanges et de concertation. L'équipe doit ainsi veiller à identifier avec les ménages les priorités, coordonner les partenaires et préserver l'autonomie du public, en veillant à ne pas multiplier inutilement les intervenants au risque de complexifier le parcours des bénéficiaires. Cela implique une connaissance claire du rôle et de la place de chacun et la défense constante des intérêts des personnes accompagnées.



L'ACCUEIL



Données chiffrées



Livret d'accueil et Charte des droits

Au titre de l'année 2025, notre CADA a systématiquement veillé à informer les personnes accueillies de leurs droits et devoirs, du fonctionnement du CADA, des procédures et des possibilités d'accès à leur droits dès leur arrivée, conformément aux exigences de la nouvelle convention.

Cette démarche se traduit notamment par la signature systématique, dans le premier mois d'accueil, d'un contrat de séjour, ainsi que par la distribution du livret d'accueil, créé en 2024.

Le livret continue de jouer un rôle central : mis à jour en 2025, il a été réadapté pour intégrer les nouveaux éléments et traduit en davantage de langues, garantissant ainsi un accès équitable à l'information pour tous les publics.

NEW!

La nouveauté de cette année est le travail réalisé sur :

la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Le document a été repensé pour le rendre plus ludique et illustré par des icônes. Deux résidentes du CADA se sont investies dans sa création. La charte est désormais affichée à l'accueil et remise aux personnes accompagnées. Elle sera présentée par ses créatrices lors d'un goûter au premier trimestre 2026, afin de l'expliquer et d'en discuter avec l'ensemble du public.

L'accueil se poursuit par une rencontre systématique organisée avec l'intervenant social et l'intervenante juridique. Ces rendez-vous constituent le socle de notre accompagnement : ils permettent d'établir un diagnostic précis de la situation du ménage accueilli et de poser les bases de notre travail ainsi que de la coopération à venir.



Chaque ménage accueilli au CADA bénéficie d'une assurance de responsabilité civile et d'une assurance scolaire pour les enfants.

LES PERSONNES ACCUEILLIES



Ménages



Personnes accompagnées sur 2025



Femmes
63



Hommes
70

COMPOSITION FAMILIALE

Personnes isolées

29



Couples sans enfant

3



12

Familles monoparentales



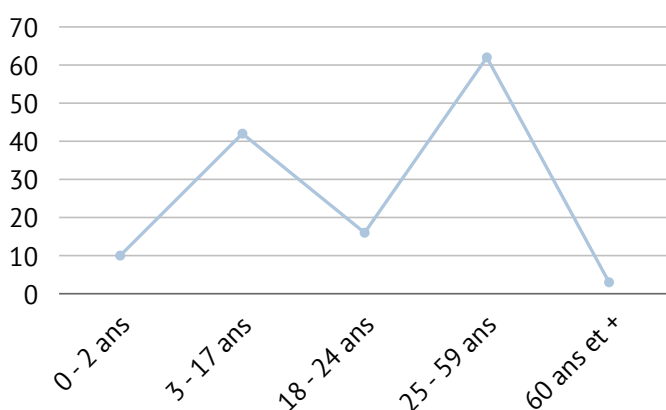
Couples avec enfant(s)

13



En 2025, le CADA a accompagné 133 personnes au sein de 57 ménages. Ces données traduisent une activité stable par rapport à 2024, tant en nombre de ménages qu'en nombre de personnes accompagnées.

AGE



L'âge pris en considération ici est celui des personnes au 31/12/25.

51

Enfants mineurs



82

Adultes (10 enfants majeurs)

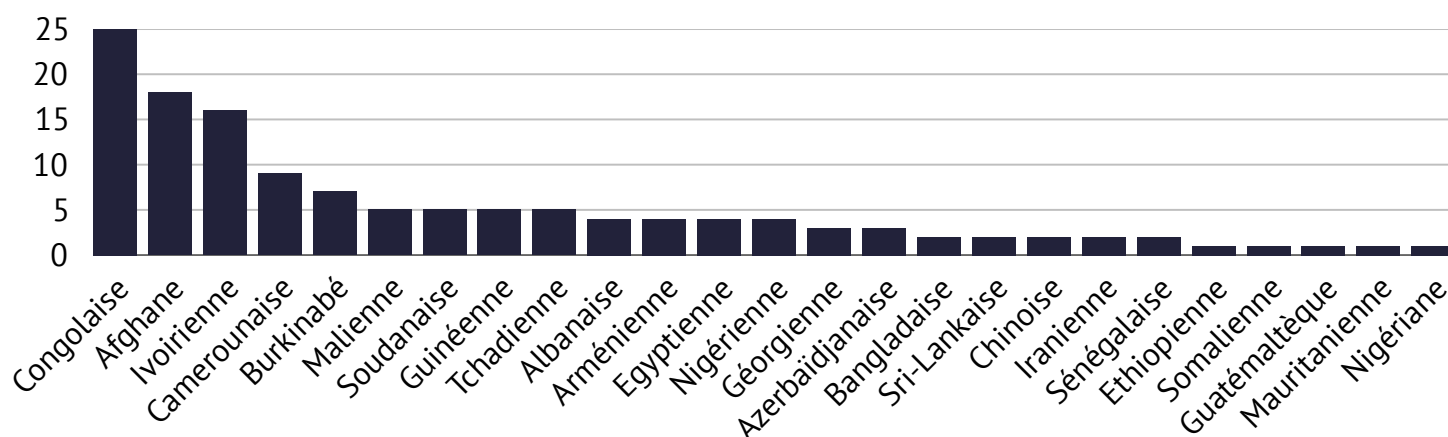


La majorité des personnes accompagnées appartient à la tranche d'âge des 25-59 ans (62 personnes). Toutefois, la part des mineurs reste significative, avec 51 enfants de moins de 18 ans, soit 38 % de l'effectif total. Dix jeunes majeurs ont également été pris en charge au sein du CADA.

L'âge conditionne fortement les modalités d'accompagnement et les perspectives d'insertion. Ainsi, 16 jeunes de 18 à 25 ans n'ont pu ouvrir de droits auprès de la CAF, fragilisant ainsi leur autonomie et insertion. La présence de 10 enfants de moins de 3 ans a fortement impacté la disponibilité des parents pour l'emploi ou la formation, d'autant plus dans un contexte de tension sur l'offre de places en crèche. Enfin, l'accompagnement de 3 personnes âgées de 60 ans et plus appelle une vigilance particulière, notamment sur le plan sanitaire et social.



NATIONALITÉ DES MÉNAGES



En 2025, selon les données de l'OFPPA, la demande d'asile en France demeure concentrée autour de l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, Haïti et l'Ukraine représentant à eux seuls plus d'une demande sur trois. Les sept premiers pays totalisent plus de la moitié de la demande nationale (51,6 %).

À l'échelle de notre CADA, la répartition des nationalités s'inscrit partiellement dans cette dynamique nationale. Les ménages originaires de la **République démocratique du Congo, d'Afghanistan et de Côte d'Ivoire** figurent parmi les principales nationalités accueillies en 2025. Toutefois, notre structure se caractérise par une diversité particulièrement marquée, avec **57 ménages représentant 25 nationalités différentes**.

Interprétariat

En 2025, la part importante de personnes issues de pays francophones (43 % des personnes accueillies) constitue une spécificité notable de notre public, facilitant l'accompagnement administratif et social, et favorisant les dynamiques d'intégration.



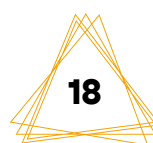
Pour le public non francophone et non anglophone, les professionnels du CADA ont recours à l'interprétariat pour garantir un accompagnement de qualité.

L'association prend également en charge la traduction de documents par des traducteurs assermentés, après validation de leur intérêt par l'intervenante juridique.



Budget
traduction
2025

- ▶ FIA (oral présentiel)
- ▶ Cabinet RICK (téléphonique et écrite)
- ▶ Translettre (écrite)



Pages traduites

Depuis avril 2025, dans le cadre du CTAI de la Métropole Rouen Normandie, le Réseau Santé Précarité a ouvert l'accès à **ISM Interprétariat** aux travailleurs sociaux.

Cet outil d'interprétariat téléphonique, auparavant réservé aux professionnels de santé, facilite la communication avec les publics primo-arrivants et sécurise les premiers échanges, notamment pour l'accès aux droits. Son utilisation est toutefois encadrée : elle concerne **uniquement les entretiens de premier accueil non programmés et non anticipables**.

L'HÉBERGEMENT



Chaque demandeur d'asile bénéficie d'un hébergement privatif et meublé en « logement diffus », situé sur Rouen et son agglomération (appartements ou maisons pour les familles, studio ou chambres individuelles en cohabitation pour les personnes seules). À noter que plus de la moitié des logements se trouvent à Rouen, notamment tous les studios, offrant ainsi une certaine proximité avec le CHU de Rouen et les services de droit commun.



Logements



Communes

Un appartement supplémentaire intégré au parc

Notre dame de Bondeville

1 appartement :
T4 – 1 (famille)

Maromme

1 appartement :
T4 – 1 (cohabitations HS)

DEVILLE LES ROUEN

1 appartement :
T2 – 1 (famille)

Canteleu

1 appartement :
T4 – 1 (famille)

Mont Saint Aignan

1 appartement :
T3 – 1 (famille)



Bois Guillaume

4 appartements :
T3 – 3 (famille)
T4 – 1 (cohabitation FS)

Rouen

16 appartements :
T4 – 1 (cohabitation HS)
T3 – 6 (famille)
T2 – 3 (Famille)
Studio – 6

Sotteville les Rouen

3 logements :
T4 – 1 (cohabitation)
T4 – 2 (famille)

Saint Etienne du Rouvray

3 appartements :
T3 – 2 (famille)
T4 – 1 (cohabitation HS)



ÉVOLUTION ET AMÉLIORATION DU PARC D'HÉBERGEMENT

L'année 2025 a marqué une étape dans la réflexion engagée sur la qualité de notre parc. Un travail de révision des typologies de logements a été conduit afin d'améliorer l'adéquation entre la composition des ménages accueillis et les surfaces disponibles.

NEW! ② appartements anciennement loués pour l'activité CHRS de l'association, devenus disponibles dans un contexte de réduction de places, ont été repris et intégrés au parc du CADA.

① nouveau bail a été souscrit à Bois-Guillaume, à proximité immédiate de deux logements déjà exploités, favorisant ainsi une meilleure cohérence géographique et organisationnelle.



Restitution de deux logements particulièrement énergivores et d'un appartement vétuste.

Ces ajustements traduisent une **volonté concrète d'améliorer la performance énergétique, le confort des ménages et la qualité globale des logements** proposés.



UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION STRUCTURELLEMENT COMPLEXE

L'amélioration du parc demeure toutefois un enjeu complexe. Chaque évolution implique potentiellement :



Le déménagement d'une famille installée, avec les impacts que cela peut représenter (changement d'école, rupture des habitudes de vie, modification des repères associatifs et sociaux).

Une organisation logistique conséquente : déménagement du mobilier et des effets personnels, remise en état du logement restitué, mobilisation de l'unique agent technique intervenant pour l'ensemble des établissements de l'association.

Des contraintes administratives

importantes : recherche d'un logement, signature d'un nouveau bail, résiliation de l'ancien, gestion possible de périodes de double loyer.



Des coûts financiers non négligeables (remises en état, transports, éventuelles vacances locatives).

Si une dynamique d'amélioration est bien engagée, elle s'inscrit dans une temporalité progressive et maîtrisée.

LE PARC LOCATIF



En 2025, le CADA a enregistré un taux d'occupation annuel élevé d'environ 105 %.

Cette situation s'explique notamment par :

- **Une naissance** chez un ménage, entraînant une augmentation du nombre de personnes accueillies sur le logement.
- **le choix de maintenir la typologie de notre parc locatif**, malgré la suroccupation temporaire de deux logements liée à des naissances et réunifications familiales (+6 enfants), afin de préserver les capacités théoriques des autres logements et d'éviter une reconfiguration de leur aménagement.
- **Deux homme isolés** BPI hébergés en cohabitation **ont accueilli leur famille** (+8 personnes) sans autorisation préalable, suite à l'aboutissement de leur dossier de réunification familiale. Par nécessité, nous avons accepté temporairement ces situations afin d'éviter une mise à la rue des femmes et enfants, tout en informant les financeurs, l'OFII et nos partenaires et en sollicitant rapidement des solutions adaptées.

Taux d'occupation
annuel

105 %

**36 310 nuitées effectuées
sur 34 675 théoriques
(365 jours X 95 pers.)**

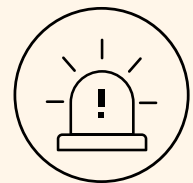


Pour les années à venir, une vigilance sera nécessaire : **notre agrément est de 95 personnes, et il faudra veiller à ne pas dépasser de façon régulière ce seuil.** Dépasser trop fréquemment le taux d'occupation représente :

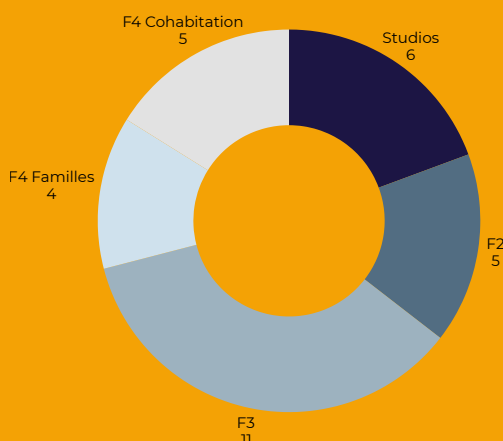
- **Une charge financière supplémentaire**, car le financement n'est pas prévu pour un nombre de personnes supérieur à l'agrément.
- **Une surcharge de travail pour l'équipe**, pouvant impacter la qualité de l'accompagnement.

Cependant, **un dépassement ponctuel du taux d'occupation reste nécessaire** pour compenser certaines périodes, notamment :

- Les logements vides lors de travaux ou d'aménagements.
- Les demandes de sous-occupation émises par l'Office, pour rester cohérents avec notre capacité réelle.



Au 31/12/2025 ...



78.95 %
**de nos places sont
dédiées familles**

**75 places sur 95
23 appartements sur 31**

Plus de la moitié de notre parc locatif est consacré à l'accueil de familles demandeurs d'asile : couples, couples avec enfant(s), personnes isolées avec enfant(s).

LES COÛTS LIÉS AU LOGEMENT



Charges courantes des logements



Entretien et équipement

La rotation importante et l'objectif de maintenir le taux d'occupation nécessitent un parc bien entretenu et une grande réactivité de l'équipe (administration, agent technique et travailleurs sociaux).

Cette année, grâce à la réorganisation du travail et à l'adaptation des modes d'accueil, ces conditions ont été respectées et les coûts ont légèrement diminué par rapport à 2024.

Ils restent cependant significatifs, en raison de l'usure rapide du mobilier, de l'absence de stockage et des contraintes liées aux situations de cohabitation et à l'entretien par certains publics.



5 946 €

Réalisation de travaux de réparation par des artisans extérieurs.



2 940 €

Nettoyage des appartements à la remise en état ou pour besoins sanitaires dans les logements occupés.



22 742 €

Achat et renouvellement du mobilier et du petit matériel pour petits travaux.



31 628 €

Participation financière à l'hébergement

Nous avons travaillé en interne à la création d'une procédure concernant la participation financière à l'hébergement pour les personnes accueillies, conformément à l'arrêté. Ce travail a conduit à l'organisation d'une réunion d'information pour le public.

La PFH est désormais comprise, payée régulièrement, et le processus entièrement intégré et suivi par l'équipe.

+ 4 380 €
de PFH en 2025



L' ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

L'accompagnement des personnes s'articule principalement autour de la constitution et du suivi de la demande d'asile auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPPA) et devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Une professionnelle spécialisée en droit d'asile est chargée de cet accompagnement ainsi que de la veille juridique afférente.

L'état de la procédure à l'accueil

Sur les 18 nouveaux ménages accueillis sur l'année 2025 (1 naissance non comptabilisée ici) :



Ménages en procédure de demande d'asile normale.



Ménages en situation Dublin , en attente du rendez-vous de requalification.



Ménages en procédure accélérée.

Le dossier de demande d'asile



Dès l'arrivée d'un ménage, l'intervenante juridique entreprend un processus d'accompagnement individualisé, comprenant la révision et la complétion des demandes d'asile, la préparation aux entretiens, ainsi que des conseils pour étayer les récits et les dossiers. Ce processus s'appuie sur des rencontres régulières avec chaque ménage, permettant ainsi de garantir un soutien juridique adapté et de qualité à l'ensemble des personnes accueillies sur le CADA.



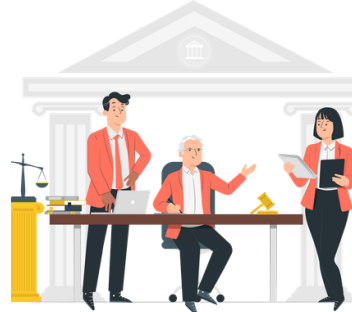
4 Demandes d'asiles instruites par l'intervenante juridique

9 Saisines de la cellule de vulnérabilité OFPPA



33 Ménages ayant été suivi concernant leur demande d'asile par l'intervenante juridique
soit 72 personnes





L'OFPRA



17

personnes
convoquées
à l'OFPRA

Lorsqu'une date d'entretien à l'OFPRA est fixée, l'accompagnement dispensé se centre principalement sur la préparation de celui-ci. Sous la forme d'entretiens, il est proposé aux personnes d'effectuer une simulation des questions qui leur seront potentiellement posées.

Une pochette est remise à chaque personne convoquée. Celle-ci concentre toutes les informations utiles pour se rendre à l'OFPRA ; plan, trajet détaillé, horaire du train Rouen-Paris ainsi que la copie complète de leur dossier de demande d'asile.

Les recours auprès de la CNDA

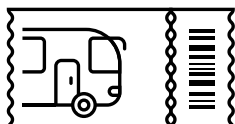


L'association a su se créer un réseau d'avocats avec qui elle peut facilement proposer la mise en lien pour les personnes désireuses d'obtenir un suivi sur Rouen.

21

Demandes d'aides
juridictionnelles
instruites par
l'intervenante
juridique

Le coût du transport pour rencontrer l'avocat n'est pas pris en charge par le CADA et n'ouvre pas non plus droit à une allocation de trajet. Le choix d'un avocat plutôt que sa désignation permet ainsi à la personne d'assurer la proximité de ce dernier.



Pour chaque entretien à l'OFPRA ou à la CNDA, l'association remet une allocation de trajet de 50 euros en espèce à chaque personne auditionnée et au responsable majeur si la personne auditionnée est mineure.

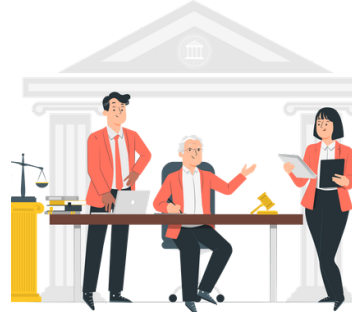


24

allocations de trajet remises concernant 19 ménages



Durée de la procédure



592 jours

Délai moyen de traitement de la demande d'asile, du passage en GUDA à la réponse définitive (pour les dossiers ayant obtenu une réponse en 2025)

253 jours

Délai moyen du traitement de la demande d'asile pour les ménages dont le dossier est toujours en cours au 31/12/2025

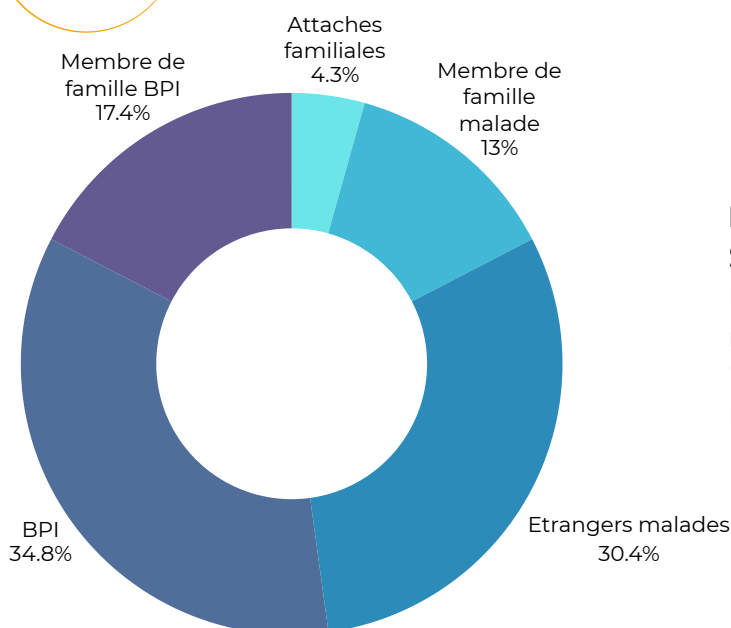
L'État vise un délai moyen de 6 mois (183 jours) entre le dépôt de la demande d'asile et la décision définitive. Au CADA, les délais constatés restent supérieurs.

Titres et autorisations de séjour sollicités



Parallèlement à la procédure de demande d'asile et à son issue, l'intervenante juridique informe et guide les ménages dans la constitution des demandes de Titre de Séjour et d'Autorisation Provisoire de Séjour, en tenant compte de leur situation individuelle et des options qui s'offrent à eux.

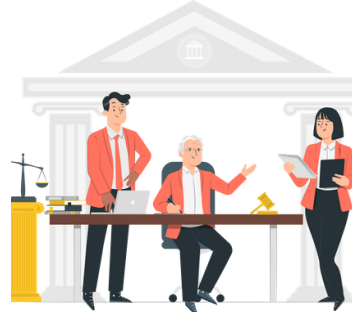
23 Titres sollicités en 2025 :



Parmi les demandes de titre de séjour déposées en 2025, **10 concernent les soins** (7 personnes souffrantes et 3 parents d'enfants souffrants) ce qui témoigne de l'importance de ces problématiques parmi les personnes accompagnées.

La période de carence de trois mois de la Sécurité sociale constitue un frein pour les demandes de titre de séjour pour raisons médicales, qui doivent être instruites dans les trois mois suivant l'enregistrement de la demande d'asile.

Par ailleurs, certaines **demandes de titres instruites en 2024 ou 2023**, non comptabilisées ici, **restent suivies en 2025** par l'intervenante juridique et nécessitent des ajouts, des relances et diverses interventions.



Les statuts obtenus en 2025

66.5 %

des 33 ménages dont la demande d'asile est en cours et suivie par le CADA en 2025 ont obtenus une réponse définitive.



22

**réponses définitives
recues en 2025
(15 ménages
concernées)**

3

**réponses définitives
concernant des
personnes arrivées
en 2025**

Les BPI

Sur les réponses POSITIVES obtenues en 2025, le nombre d'accord global, incluant les décisions OFPRA et CNDA, est de 9 correspondant à 8 ménages.



**Personnes
réfugiées**



**Personnes
bénéficiaires d'une
Protection
subsidaire**



**Le statut de BPI, étendu aux autres membres de la
famille présente, concerne ainsi 21 personnes au
total.**

41 %

des réponses
reçues ont été
positives.

Seuls les adultes et enfants ayant déposé une demande en leur nom propre sont comptabilisés. À défaut, les mineurs sont rattachés à la décision concernant leurs parents.

Au total, ce sont 76 personnes BPI qui ont été accompagnées sur le CADA en 2025.
Les personnes en situation mixte sont comptabilisées

Les Déboutés

13 personnes ont été déboutées de leur demande d'asile en 2025
> 7 ménages concernés

Parmi ces 7 ménages, 2 sont en situation mixte avec un ou des enfants reconnus réfugiés. Les parents se verront par conséquent attribuer un titre de séjour de 10 ans au motif de membre de famille BPI.

Au total, ce sont 28 personnes déboutées qui ont été accompagnées sur le CADA en 2025 (les personnes en situation mixte ne sont pas comptabilisées).



**Personnes
déboutées**

59 %

des réponses
reçues ont été
négatives.



L'ACCOMPAGNEMENT: SANITAIRE ET SOCIAL



Trois intervenants sociaux assurent l'accompagnement sanitaire et social des ménages accueillis au sein du CADA. Dès leur arrivée, un travailleur social référent est désigné pour assurer un suivi personnalisé tout au long de leur séjour. L'accompagnement se décline sous plusieurs formes :

- Entretiens individuels au sein des bureaux ;
- Visites à domicile ;
- Accompagnements physiques pour les rendez-vous liés aux démarches ;
- Accueil sur rendez-vous pour la remise du courrier et l'aide à sa compréhension.

L'accompagnement social

L'accompagnement social est individualisé et construit en fonction de la situation administrative, personnelle et familiale de chaque personne accueillie. Il évolue au rythme de l'ouverture des droits et de l'avancée du parcours de demande d'asile.

Dès leur arrivée, l'accompagnement porte notamment sur les demandes systématiques d'ouverture de droit à la sécurité sociale, la demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS), puis la demande de prestations comme le RSA.



Les professionnels accompagnent les personnes dans leur installation dans le logement et dans la découverte de la commune, en les orientant vers les associations locales pour répondre à leurs besoins de première nécessité (alimentation, vêtements). Un travail d'évaluation des besoins est mené dès l'arrivée, afin d'adapter au mieux l'accompagnement proposé et les actions à mettre en place.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la compréhension du fonctionnement des institutions françaises. Les travailleurs sociaux présentent aux personnes les dispositifs existants (CAF, CPAM, impôts, etc.) et les aident à se repérer dans les démarches administratives qu'elles seront amenées à effectuer tout au long de leur parcours.



L'apprentissage du français constitue une demande récurrente. Les orientations sont réalisées en fonction du lieu de résidence des ménages, en s'appuyant sur les associations et dispositifs présents sur le territoire.

Armée du Salut

Secours populaire

Saint-Vincent de Paul

Secours Catholique

OEPRE

Restos du coeur

*Plateforme
Alice*

En 2025, la **plateforme FRELO** a été mise en place pour les BPI, remplaçant ainsi les cours en présentiel pour les personnes au-delà du niveau A1.

Sa mise en œuvre a engendré plusieurs difficultés : prise en main complexe, incompréhension du fonctionnement, accès limité à internet et faible familiarité avec les outils numériques. Pour la majorité des personnes n'ayant qu'un téléphone portable et rarement un ordinateur, l'utilisation de la plateforme reste inégale.

Nous réfléchissons à des solutions pour faciliter son appropriation, notamment l'accès à un ordinateur et à internet, et la mise en place de formations d'initiation.



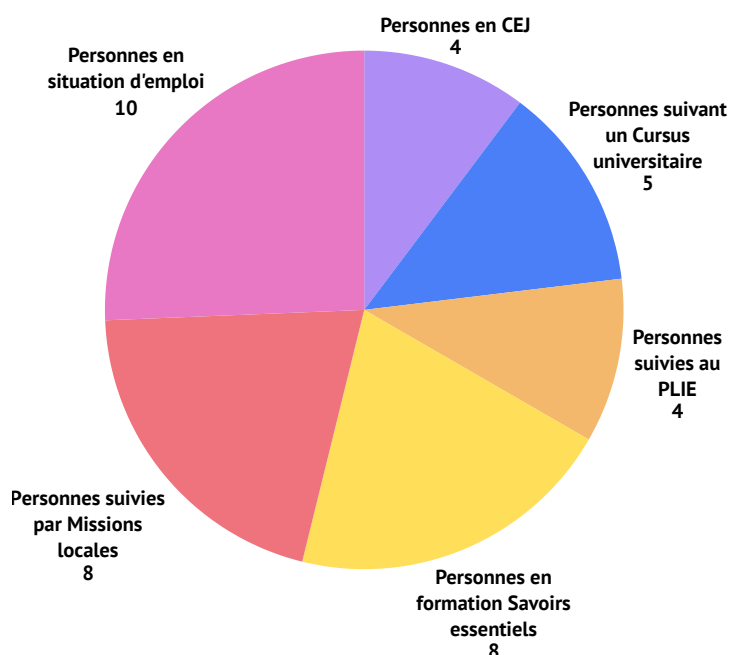
L'accompagnement vers la formation et l'emploi



L'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle est adapté au statut administratif de chaque personne et aux possibilités liées à son titre de séjour. Selon les situations, cela peut inclure l'aide à la création de CV, l'orientation vers les structures compétentes telles que France Travail, les Missions Locales, le PLIE, etc.

D'autres dispositifs sont également sollicités en fonction des besoins : la Cravate Solidaire, Humando, les "jobs dating" organisés sur le territoire, etc.

Les différentes activités / suivis :



AGIR
pour le logement et l'emploi des personnes réfugiées

6

Personnes ayant bénéficié du parcours

En 2025, le déploiement du programme AGIR – Accompagnement global et individualisé des réfugiés - a constitué un appui complémentaire pour l'accompagnement des ménages notamment en matière d'accès à l'emploi, au logement et aux droits.

Une rencontre entre nos équipes a été organisée afin de favoriser l'interconnaissance et la coordination des accompagnements. L'appui du dispositif, notamment via l'intervention d'un CIP, constitue un soutien précieux pour l'accompagnement vers l'emploi des BPI.

L'accompagnement des enfants



7

Inscriptions pour une place en crèche

12

Inscriptions scolaires via les mairies

7

Inscriptions scolaires via le CIO

Parallèlement, et dans une démarche de soutien aux familles qui en expriment le besoin – ou pour lesquelles nous estimons qu'un accompagnement serait bénéfique – nous les orientons vers des dispositifs adaptés tels que **Prev'Parentalité** (Emergence-s), **les Maisons des Familles** du territoire ou bien **les LAEP** (Lieux d'Accueil Parents Enfants).



Réseau
Parentalité Précarité
Toujours plus proche !

Une professionnelle du service représente la structure lors des rencontres du Réseau Parentalité Précarité de la Ville de Rouen.



3

Familles ont bénéficié de la prise en charge des frais de transport pour les enfants et un adulte par ménage, afin d'accompagner les enfants à leur établissement scolaire, pour un coût pour l'association de **689 €**

Depuis septembre 2025, la gratuité des transports pour les mineurs sur le réseau de Réseau Astuce a constitué un réel soulagement financier pour les familles accompagnées.



L'accompagnement sanitaire

Parce qu'elles fuient des situations de violence dans leur pays d'origine et vivent un parcours d'exil souvent marqué par des épreuves complexes, les personnes exilées présentent des besoins spécifiques, notamment en matière de santé physique et mentale.

Pour y répondre, et en complément de l'accompagnement quotidien dans les démarches administratives, notre équipe veille à identifier les besoins de chaque personne, à les orienter vers des structures adaptées pour effectuer des bilans de santé et accéder à des soins, qu'ils soient physiques ou psychologiques.

Cela suppose une bonne connaissance des dispositifs du territoire et un réseau partenarial solide. Cette coordination est d'autant plus essentielle que le délai de carence de trois mois avant l'ouverture des droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS) complique une prise en charge rapide et efficace.

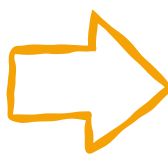
La problématique de santé reste prégnante au sein de notre public :

Personnes identifiées vulnérables au regard de leur situation sanitaire :

Les problématiques rencontrées :

19.6%

Soit 26 personnes sur 133 accompagnées



- 13** souffrent de maladies diagnostiquées
- 7** bénéficient de soins psychiatriques
- 1** personne est en fauteuil roulant
- 1** personne est hospitalisée (tétraplégique)
- 2** présentent des troubles du comportement diagnostiqués
- 2** femmes ont vécu une grossesse

De nombreuses orientations vers

ACCES
La PASS
PMI
Etablissement spécialisés (CAMSP, IME, ...)
Suivi psychologique (Terra Psy / CHR / CASP / CMP / CMPP)
Médecins généralistes



Dossiers
"Vulnérabilité"
instruits auprès de
l'OFPPA



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOCULTUREL ET COLLECTIF



Les actions collectives

En 2025, l'équipe a poursuivi et développé les actions collectives socioculturelles, qui jouent un rôle clé tant pour les personnes accueillies que pour l'accompagnement professionnel. Ces initiatives – sorties, goûters, fêtes, projets culturels – favorisent le lien social et l'intégration sur le territoire, permettent aux personnes de participer activement à la vie du CADA et de répondre à des besoins identifiés.

Notre nouvelle implantation a facilité la mise en place de partenariats locaux, ainsi qu'avec d'autres services de l'association. Cette dynamique a permis un partage des compétences et des moyens, afin que les actions collectives touchent un maximum de public et se déploient de manière plus structurée et coordonnée. Ces projets contribuent ainsi à enrichir la vie collective du CADA, tout en renforçant la qualité de l'accompagnement.



Les partenariats



Actions culturelles et de loisirs

Le CADA est adhérent et bénéficie d'un accès numérique au portail de réservation des événements culturels proposés gratuitement par Culture du Cœur. C'est ainsi qu'en 2025, **50 places** ont été réservées au bénéfice de **35 personnes différentes** (cinéma, cirque, théâtre, musique, matchs).

Des livres à soi



Le projet «Des livres à soi», porté par la bibliothèque de Saint-Sever dans le cadre du dispositif national initié par le Salon du livre et de la presse jeunesse, vise à promouvoir l'accès à la lecture et à soutenir la parentalité à travers la littérature jeunesse. Il s'adresse aux parents, quel que soit leur niveau de compétence en lecture, pour les accompagner dans la découverte et l'usage des livres avec leurs enfants, et installer la pratique de la lecture au cœur de la vie familiale. En tant qu'acteurs du projet, nous avons bénéficié d'une formation professionnelle et accompagnons **trois familles de notre CADA** dans ces ateliers, qui ont débuté en 2025 et se poursuivent en 2026.

APA Elan Gymnique Rouennais



Un créneau Sport-Santé ménages d'une heure par semaine a été mis en place et partagé avec le CHRS de l'association. **8 personnes** bénéficient ainsi d'une activité physique adaptée aux différentes problématiques de santé qu'elles rencontrent, encadrée par une coach du gymnase Elan Gymnique et accompagnée d'un professionnel du CADA.

L'activité sportive contribue au mieux-être moral et physique des participants, constitue un levier de notre accompagnement social au quotidien et permet d'initier les personnes éloignées des salles de sport à une pratique régulière dans un cadre accessible et convivial.

Les sorties collectives



VISITE DE ROUEN

2 sorties guidées, visite de Rouen avec toutes les nouvelles personnes accueillies



SORTIES SUR LES TEMPS FORTS DE ROUEN

Rouen sport en capitale
Rouen sur Mer
Journée mondiale des réfugiés
...



5 SORTIES MER

Utilisation du camion d'Epheta
Veules les roses / Villers sur mer / Dieppe / Etretat / ...



ET D'AUTRES ...

Cinéma pour tous
Animations et spectacles gratuits sur la commune

Les temps festifs



GOUTER DE L'ÉTÉ

Temps convivial en extérieur dans le jardin mis à disposition par l'Entraide Sainte-Marie, présentation des différentes activités gratuites sur la métropole et concert de guitare avec un musicien



HALLOWEEN

Activités manuelles
Goûter
Maquillage
Balade familiale



FOCUS sur la fête de Noël

Grâce à une donation de la Fondation de France, l'association a pu organiser les fêtes de Noël du service EPHETA. À cette occasion, les équipes du service EPHETA et du CADA se sont mobilisées conjointement pour co-construire ces temps festifs, avec l'objectif de proposer des animations de qualité et accessibles au plus grand nombre. Cette collaboration a permis de mutualiser les compétences et les moyens des équipes afin d'offrir aux publics des deux structures un moment convivial, fédérateur et porteur de lien social.

En parallèle, les différents temps forts des fêtes de fin d'année ont pu être organisés grâce à l'implication de plusieurs partenaires locaux

- ▶ MJC de Rouen Gauche : mise à disposition d'une salle de spectacle
- ▶ Patinoire de Rouen : accueil des participants dans des conditions et tarifs adaptés
- ▶ Agence immobilière le Moove : organisation d'une collecte de jouets au bénéfice des enfants du CADA



Spectacle famille

62 participants
Mercredi 7 janvier 2026

Compagnie Les Barjes
"L'imaginaire de Monsieur Pierre"



Concert

54 participants
Mercredi 17 décembre 2025

Musique du monde
"Les Dirty Caps"

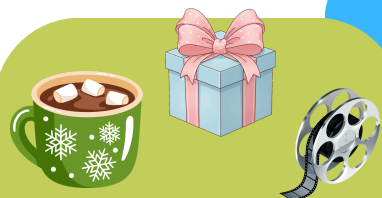
A l'accueil de jour EPHETA



Sortie patinoire

45 places
Mercredi 14 janvier 2026

Patinoire Edith Ballester,
île Iacroy, Rouen



Cinéma au CADA

Projection d'un film de Noël pour enfants.
Chocolat chaud et guimauve
Remise des cadeaux aux enfants



Remise des lots

Grâce à Cultures du Cœur, remise de 3 lots comportant des places de spectacle et petits plaisirs (nourriture / produits de beauté...)



Les ateliers collectifs

En complément de l'accompagnement quotidien, l'équipe a développé **des actions collectives à visée éducative**, conçues à partir des besoins exprimés ou observés auprès des personnes accueillies. Conduits par au moins un professionnel du CADA et impliquant des partenaires, ces ateliers ont porté sur des thématiques concrètes.

Ils constituent un levier pour enrichir l'intervention sociale : renforcer la relation avec les personnes, favoriser leur participation active, valoriser leurs compétences et faire vivre le CADA.



Déclarer ses Impôts

Démarches complexes + compréhension limitée du rôle de l'impôt dans la société.

Accompagner les personnes dans la compréhension et la réalisation de leur déclaration d'impôts (présentation de la démarche, du document et du rôle des impôts). Favoriser l'autonomie des ménages

Animé par 2 salariés CADA

Prise de rendez-vous Doctolib



L'équipe est régulièrement sollicitée pour de la prise de RDV médicaux + la plateforme Doctolib est largement utilisée par les professionnels de santé

Expliquer le fonctionnement de l'outil et de faciliter l'accès aux soins. Favoriser l'autonomie des ménages

Animé par Reconnect + 1 salarié CADA



Réfugiés.info



Difficultés pour les ménages d'identifier des informations fiables sur leurs droits et les dispositifs existants.

Présenter la plateforme comme un outil facilitant l'accès à ces informations, afin de permettre aux personnes de se l'approprier et de gagner en autonomie.

Animé par Reconnect + 1 salarié CADA



Démarche dématérialisée



La dématérialisation croissante des démarches constitue une difficulté pour les personnes peu à l'aise avec les outils numériques.

Accompagner les personnes dans l'utilisation des services en ligne de l'OFPRA et dans la compréhension des démarches administratives liées à la procédure d'asile.

Animé par l'intervenante juridique

Le PACS

La santé et le bien-être constituent des préoccupations constantes pour les personnes et font partie intégrante de nos accompagnements.

Présenter des thématiques de santé et de vie quotidienne en France, pour donner aux personnes les informations et repères nécessaires à leur autonomie et à leur bien-être.

Animé par FTDA + 1 salarié



Charte des droits et libertés



La connaissance de leurs droits et libertés est un préalable à l'implication des personnes accueillies dans la vie du CADA.

Présenter la charte et impliquer les personnes dans sa mise en forme. Appropriation des outils du CADA, renforcement de leur pouvoir d'action et participation à la vie de l'établissement.

Animé par 1 salarié CADA + 2 personnes accueillies

ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE



Tensions et réponses sur l'hébergement

Le dispositif d'hébergement du DNA demeure saturé en Normandie en 2025 : les besoins d'hébergement des demandeurs d'asile continuent de dépasser les capacités disponibles.

La fluidité du parc reste donc une priorité pour l'ensemble des acteurs.

Certains ménages BPI rencontrent des difficultés à accéder rapidement à un logement, malgré la reconnaissance de leur statut et l'ouverture de leurs droits. Les professionnels du CADA s'attachent à répondre à cette problématique avec réactivité afin d'optimiser les orientations vers le logement, tout en maintenant la qualité de l'accompagnement et la protection des publics les plus vulnérables.

L'accompagnement vers le logement reste ainsi un axe majeur de notre action, nécessitant un travail constant d'ajustement aux réalités du territoire.

Un professionnel de l'équipe, **référént pour les questions liées au logement** et aux sorties, assure les missions suivantes :

- L'inscription sur **SYPLO** des ménages ayant une demande de logement active, ainsi que le suivi et la mise à jour des dossiers.
- Le **lien avec les bailleurs**, notamment par l'envoi mensuel d'un tableau récapitulatif présentant la situation des ménages en attente de logement.



Nous avons **renforcé notre travail avec la préfecture de Rouen**, ce qui constitue une évolution positive. Nous avons notamment été invités à participer aux réunions relatives aux présences indues. Par ailleurs, une collaboration étroite s'est mise en place dans certaines situations de refus de propositions de logement adapté, afin d'étudier avec la préfecture les suites à donner.



Personnes ont quitté le CADA en 2025.
Répartis en **19 ménages différents**.

29

Personnes BPI
(10 ménages)

→ 28.2 mois

10

Personnes déboutées
(8 ménages)

→ 19.3 mois

1

Abandon d'hébergement
(1 ménage)

→ 4 mois

Moyenne de leur durée de séjour depuis l'entrée en CADA

La sortie des personnes BPI



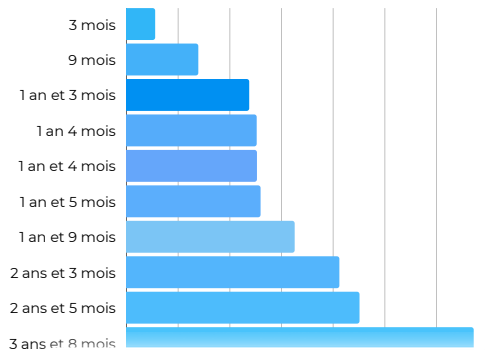
Durée du séjour à compter du statut

Conformément au contrat de séjour, les ménages BPI bénéficient de leur maintien au CADA pour une durée de trois mois à compter de la notification de leur décision de demande d'asile, renouvelable une fois. Cependant cette période est couramment dépassée.

100%

Des ménages BPI ayant signé leur notification de sortie du CADA ont sollicité et bénéficié d'une prolongation exceptionnelle de séjour validée par l'OFII.

Durée de séjour des 10 ménages



Le graphique présente ici les durées de séjour des ménages BPI à compter de l'obtention de leur statut.

La majorité des ménages BPI restent bien au-delà de la durée maximale prévue en CADA : 6 mois après l'obtention du statut.

La moyenne de la durée de séjour se situe à 611 jours.



La famille la plus ancienne du dispositif a accédé en 2025 à un logement. Reconnue prioritaire SYPLO et DALO, elle n'avait jusqu'alors reçu aucune proposition. Il s'agissait d'une mère seule avec quatre enfants, dont deux majeurs, situation rendant l'accès au parc locatif complexe. Une première proposition à Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été refusée en raison de contraintes liées aux études de la fille majeure et à l'emploi de nuit du fils. À la suite de ce refus, la préfecture a adressé une mise en demeure de quitter le CADA. Un second bailleur a ensuite proposé un logement à Canteleu, finalement accepté par la famille.



Principaux freins à l'accès au logement / hébergement identifiés restent :

Outre la **tension sur le logement social sur Rouen et son agglomération**, qui reste l'un des facteurs majeurs de l'allongement des durées de séjour, le CADA connaît cette année des séjours après obtention du statut particulièrement longs. **Au 31/12/2025, 15 ménages BPI (36 personnes) sont encore présents sur le CADA et en attente d'une attribution de logement.**

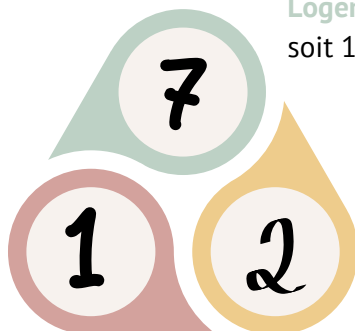
Cette situation s'explique par des parcours et contextes complexes qui constituent des freins récurrents à l'accès au logement :

- Deux familles, suite à une **réunification familiale**, n'avaient pas encore ouvert de droits CAF avant l'obtention de leur titre de séjour et ont dû intégrer un dispositif adapté.
- Un **jeune de moins de 25 ans** est resté 2 ans sans ressource, ne bénéficiant que du CEJ.
- Une famille DALO présente une **composition familiale complexe** avec des jeunes majeurs.
- Une famille nécessitait un **logement PMR**, impliquant une adaptation spécifique du logement.

Solutions / motifs de sortie



1 ménage a rejoint sa famille en logement



7 Ménages ont intégré un Logement autonome du parc public soit 18 personnes.

2 ménages ont intégré le dispositif ALT-R soit 10 personnes (4 adultes et 6 enfants)

Bien que de nombreuses opportunités s'ouvrent aux BPI dès l'obtention de leur statut, elles surviennent après une attente souvent longue liée à la procédure d'asile. Dès l'obtention de leur statut, **les démarches, nombreuses et rapides, exigent une forte réactivité des ménages.**



Par ailleurs, le temps administratif nécessaire à l'ouverture de certains droits (notamment auprès de la CAF) reste incompressible.

En 2025, les ménages ont vu leurs droits au RSA s'ouvrir en moyenne 2.7 mois après l'obtention de leur statut de BPI.

1 mois pour le plus rapide et 5 mois pour les plus long.



Ce délai est plus important pour le public de moins de 25 ans, non pris en compte dans la moyenne ci-dessus en raison de leur statut particulier. Pour ces jeunes, l'ouverture des droits a varié entre 6 et 25 mois après l'obtention du statut suivant leur âge.

Au 31/12/2025, sur les 18 ménages (45 personnes) BPI toujours accueillis sur la structure :

3

ont reçu une proposition de logement et l'ont acceptée. Ils sont en cours d'ameublement du logement et prêts à quitter le CADA

15

ont une demande de logement social active

11 sont reconnus prioritaires SYPLO avec une ancienneté allant d'1 mois à 12 mois.

& 2 sont reconnus prioritaires DALO depuis 6 mois et 7 mois.

4 ne perçoivent actuellement aucune ressource (parent d'enfants BPI ou BPI en attente d'ouverture de leur droit CAF).

47.4%

de public BPI sur le CADA



Les démarches d'accès aux logements

La demande de logement social est effectuée dès que les personnes disposent des API attestant de leur régularité et de leur statut.

Ce choix est institutionnel, compte tenu des délais très longs d'attribution des logements.

- Le dossier SYPLO n'est instruit que lorsque les ressources sont disponibles.
- Le dossier DALO est instruit avec l'accord des familles après 6 mois.

Et suivant les situations individuelles, des demandes ...

Agence Immobilière à Vocation Sociale

Inter Médiation Locative

Résidences sociales

...



Focus sur des situations particulières

En 2025, **deux familles ont refusé une proposition de logement**. La préfecture de Rouen a engagé des mises en demeure **-MED-** à l'encontre de ces familles, conformément au cadre du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement. Il s'agit de la première fois que ce type de démarche est engagé envers un public BPI au sein de notre structure, ce qui témoigne de la volonté des autorités de fluidifier les entrées et sorties du CADA.

Parmi elles, **une famille reconnue prioritaire DALO, composée d'une mère seule et de quatre enfants** (dont deux majeurs), n'avait jusqu'alors reçu aucune proposition. Une première offre à Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été refusée, en raison des contraintes scolaires de la fille majeure et de l'emploi de nuit du fils. Un second bailleur a ensuite proposé un logement à Canteleu, accepté par la famille.

La seconde famille, **mère isolée et fille majeure**, a d'abord refusé un logement à Oissel malgré les rappels au règlement. Face à la réactivité de la préfecture, la mère a rapidement corrigé sa démarche et sollicité toutes les options possibles : résidence sociale, relances auprès des bailleurs et élargissement de sa demande de logement, et a pu obtenir une nouvelle proposition rapidement.

Les réunifications familiales en CADA ...



Deux ménages, initialement constitués d'hommes seuls, ont engagé, sans nous en informer, des démarches de réunification familiale après l'obtention de leur statut, accompagnés par des associations à Paris ou Rouen. Ces démarches ont abouti.

Pendant cinq mois, les familles (femmes et enfants) ont été accueillies dans les cohabitations prévues pour trois hommes seuls, sans autorisation préalable, entraînant des problèmes de sur-occupation, de cohabitation complexe et de sécurité.

Grâce à une étroite collaboration avec la DDETS et le SIAO, les familles ont finalement pu intégrer le dispositif ALT-R dans des conditions adaptées.

La sortie des personnes Déboutées



Le séjour des personnes déboutées

Les personnes déboutées font face à des droits limités. Ils doivent quitter l'établissement et trouver à se reloger dans un délai très court (1 mois après la fin du mois suivant la décision). Même préparée, leur sortie reste un choc mettant fin à leur espoir de stabilité en France.

Moyenne



Durée de séjour à compter de la décision

Séjour le plus court : 1 mois

Le plus long : 3 ans et 11 mois

Quelques données ..

4 ménages ont respecté le délai de sortie imparti contractuellement.

Tous ont reçu une mise en demeure de quitter l'hébergement **-MED-**

3 ménages ont fait l'objet d'un Référé Mesure Utile **-RMU-**

1 ménage est parti à réception du courrier

1 ménage a attendu la décision du juge

1 est parti suite à l'intervention des forces de l'ordre pour l'expulsion

1 ménage a été régularisé sur un motif santé, aucun RMU n'a été engagé en attente d'entrée en dispositif adapté

Les chiffres présentés ici révèlent des écarts importants dans les durées de séjour. La gestion des sorties des personnes déboutées reste complexe : bien que les personnes soient informées durant tout leur parcours de cette possible issue, leur départ est rendu difficile de part l'absence de solution de logement stable.

L'envoi de la MED et, dans certains cas, du RMU, déclenchent souvent leur départ. Tandis que les mises en demeure sont automatiques, les RMU sont dépendants des situations individuelles. En cas de vulnérabilité (santé, demande de titre en cours), la préfecture évite d'engager cette démarche coûteuse et risquée sur le plan judiciaire. De fait, les familles se maintiennent comme dans le cas de celle restée plus de 3 ans. Dans ce cas précis, leur départ a fait malheureusement suite au décès de l'un des membres de la famille et à l'intervention des forces de l'ordre pour l'exécution de l'expulsion suite au nouvel RMU engagé par la préfecture à leur rencontre.



Au 31/12/2025, sur les 4 ménages déboutés (16 personnes) toujours présents sur la structure :

1 ménage a reçu une mise en demeure de quitter le logement et continue à se maintenir sur l'établissement. Un RMU sera engagé en 2026.

3 ménages ne sont pas concernés par les RMU en raison de problèmes de santé importants. Chacun des trois fait actuellement l'objet d'une demande de titre de séjour ou d'APS auprès de la préfecture (parents d'enfant malade ou personne étrangère malade).





Solutions / motifs de sortie



10 personnes déboutées ont quitté le CADA en 2025



7

personnes (6 ménages) sont parties sans solution d'hébergement stable. Chacune a pu bénéficier d'un rendez-vous au SAO afin d'être informée sur le 115 et les dispositifs de mise à l'abri et de déposer une demande de place en CHRS.



2

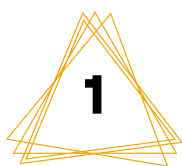
personnes (1 ménage) ont sollicité une aide au retour via l'OFII vers leur pays d'origine.



1

personne a obtenu un titre de séjour pour raison de santé et a pu intégrer une formation puis un logement autonome (AIVS).

Abandon du logement



En 2025, un ménage composé d'une personne seule a quitté le CADA alors qu'elle était encore en procédure de demande d'asile, hésitant quant à la poursuite de sa démarche, sans toutefois l'annuler. Quelques mois plus tard, cette personne a obtenu le statut de réfugié.

VIE PROFESSIONNELLE

L'équipe du CADA
est restée stable sans
changement.

L'Analyse des Pratiques Professionnelles - APP

Les séances d'analyse des pratiques se sont poursuivies dans la continuité des années précédentes, contribuant à renforcer la collaboration interservices.



Un sondage réalisé auprès des équipes fait toutefois ressortir le souhait de changer d'intervenant en 2026. Le Carrefour des Solidarités se tournera ainsi vers **Terra Psy pour la poursuite des APP**, avec une périodicité réajustée à une séance tous les deux mois.

Les formations

En 2025, l'équipe a bénéficié d'une année particulièrement riche en formations. Cette dynamique a été rendue possible notamment grâce à un reliquat de financement mobilisé auprès de notre OPCO, mais également grâce aux souhaits de développement de compétences exprimés par les professionnels.

Formations transversales :

Intitulé formation	Organisme	Nombre de participants CADA
Prévention suicide	Graphism	2
SST	La Croix Rouge	3
Valeurs de la république et laïcité	Ligue de l'enseignement	3
Prévention incendie		2

Formations spécifiques à l'accompagnement des publics :

Intitulé formation	Organisme	Thématique générale
Accompagnement des personnes trans	Réseau santé sexuelle	Accompagnement social
Santé et migration	Promotion santé Normandie	Santé
Réussir son atelier Nutrition	Promotion santé Normandie	Santé
Premier secours en santé mentale	Promotion santé Normandie	Santé
Communication non violente	FTDA	Posture professionnelle
Des livres à soi	CPLJ	Développement culturel
L'accompagnement social vers l'hébergement de transition et le logement	FTDA	Accompagnement social
Implication des personnes dans leur PAP	FTDA	Accompagnement social
Application de la loi Darmanin	La GISTI	Cadre légal et droits des publics
Survivre dans la corne de l'Afrique	FTDA	Accompagnement juridique

Perspectives ... 2026



Favoriser l'implication des personnes accueillies

Dans la poursuite de la création et de la révision des procédures, un nouveau projet d'accompagnement personnalisé devra être travaillé, co-construit avec les personnes accompagnées et les professionnels.

Par ailleurs, des espaces de parole réguliers seront développés afin de favoriser l'expression, le dialogue, la participation à la vie du dispositif et l'évaluation de la satisfaction des personnes accueillies.

► **Axe de développement n° 1 du projet d'établissement 2025-29**



Améliorer la qualité du parc locatif

Continuer le travail sur l'amélioration de la qualité des logements mis à disposition du public accueilli avec notamment le remplacement progressif du mobilier par du matériel de qualité, durable et adapté à un usage collectif et la recherche de logements moins énergivores et plus récents.

► **Axe de développement n°2 du projet d'établissement 2025-29**



Développer des actions d'intégration dans l'environnement local

Consolider les partenariats locaux afin de faciliter l'accès régulier et autonome des personnes accueillies aux ressources du territoire. Une attention particulière sera portée à la valorisation des compétences et savoir-faire des personnes accompagnées, à travers des projets participatifs favorisant leur implication active.

Enfin, le développement d'actions interculturelles ouvertes sur le quartier constituera un levier prioritaire pour soutenir le vivre-ensemble, encourager les dynamiques de rencontre et renforcer l'inscription des ménages dans le tissu local.

► **Axe de développement n°3 du projet d'établissement 2025-29**



Renforcer le suivi des situations et l'analyse des données

Renforcer le suivi des situations des personnes accueillies. Nous visons à disposer de données plus précises et exploitables, grâce à la mise en place d'un logiciel métier mieux adapté à notre activité.

Ce nouvel outil devra permettre d'obtenir des statistiques plus détaillées et de mesurer plus finement notre impact. Il contribuera ainsi à améliorer la qualité de notre accompagnement, à orienter nos actions de manière plus pertinente et à valoriser les résultats de notre travail auprès des acteurs et partenaires. Le logiciel visera également à offrir aux personnes accueillies un accès plus autonome à leurs informations et dossiers, dans le respect de leurs droits.